
Projet de service UEMA Montigny le Bretonneux Adossée au SESSAD APIDAY



■ **SESSAD TSA / UEMA**

Ecole Alexandre Dumas Rue de la Bourboule 78 Montigny-le-Bretonneux

Tél : 06.69.31.61.16

Dispositifs@apajh-yvelines.org

www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD APIDAY TSL /UEMA
Adresse de la structure	Ecole Alexandre Dumas Rue de la Bourboule 78 Montigny le Bretonneux
Coordonnées téléphoniques	06.69.31.61.16
Adresse électronique	dispositifs@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Blandine WARIN
Type de structure	SESSAD APIDAY TSLA/UEMA
Capacité et modalités d'accueil	Externat 7 places
Numéro FINESS	78 001 64 73
Date de création	12 .11.2020
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	20/07/2020 Extension 7 places

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Projet approuvé le par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

_Toc131148792

Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	
1. FEDERATION DES APAJH	7
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	7
2.1 La lettre du Président.....	7
2.2 Une dynamique de projet et des perspectives.....	8
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	9
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	9
3.2 Siège	10
3.3 CPOM	11
3.4 Orientations APAJH Yvelines.....	11
4. PRESENTATION GENERALE DE L'UEMA	11
4.1 Historique du dispositif	11
4.2 La situation géographique.....	12
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	13
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires	13
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux.....	14
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	14
2.2 L'évolution du public accompagné	15
2.3 Les besoins des enfants accompagnés.....	15
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	16
4. LES PRESTATIONS	17
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	21
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE	22
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	23
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	24
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	25
4. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	27
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	
1. LES RESSOURCES HUMAINES	29
1.1 Structure humaine et organisationnelle.....	29
1.1.1 Organigramme équipe médico-sociale	29
1.1.2 Tableau fonctionnel du dispositif.....	29
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	31
1.2 Gestion des ressources humaines	32
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés.....	32
1.2.1.1 Politique associative	32
1.2.1.2 Politique de l'UEMA.....	32

1.2.2	Gestion des compétences.....	32
1.2.3	Dialogue social.....	33
2.	LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	33
2.1	Politique d’amélioration continue de l’UEMA.....	33
2.2	La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques.....	33
2.3	La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	34
3.	LES FONCTIONS LOGISTIQUES	34
4.	LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	34
5 ^{ème}	Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS.....	35

Introduction par la Direction

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose à chaque gestionnaire et direction d'ESMS de rédiger un projet de service et de l'actualiser tous les 5 ans.

L'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité de service des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...). Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'article L.312.8 du CASF prévoit « l'évaluation de l'activité de l'établissement et de la qualité des prestations qu'il délivre... », et précise que cette évaluation doit se faire à partir « de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées... »

Le projet de l'UEMA est adossé au plan administratif et budgétaire au SESSAD APIDAY TSLA de Voisins-le-Bretonneux.

L'APAJH Yvelines a fait le choix en janvier 2021 de créer un Pôle Parcours qui réunit plusieurs dispositifs de nature et de missions diverses dont les trois UEMA adossées administrativement aux SESSAD de l'APAJH Yvelines depuis septembre 2019 pour la première.

L'UEMA est un dispositif médico-social, implanté dans une école pour favoriser les apprentissages scolaires dans une démarche inclusive visant l'accès au droit commun. Elle se dote pour se faire de moyens extraordinaires.

L'enjeu est de faire évoluer ces sept enfants en trois années pour leur permettre d'accéder au CP avec un accompagnement par une AESH.

Les études ont montré que enfants avaient tous des bénéfices à évoluer dans un milieu ordinaire comme celui de l'école. La progression cognitive est meilleure à condition de proposer un accompagnement personnalisé et d'ajuster le travail en permanence auprès de chaque enfant.

Le lien avec les pairs est stimulant et reste source d'apprentissages.

Une scolarisation proposant une pédagogie adaptée au sein d'une école maternelle, renforcée par des interventions éducatives, rééducatives et thérapeutiques précoces auprès d'enfants TSA, sans comorbidité associée, peut changer leur trajectoire de vie et donc celle des adultes qu'ils seront demain.

Le travail individualisé relatif au projet scolaire, coordonné au projet éducatif et rééducatif peut permettre à l'enfant de modifier son comportement notamment en lui donnant un moyen de communication adapté et de réduire pour une part intéressante et favorable ses troubles autistiques.

L'enjeu de l'UEMA est ainsi de participer à la modification de la trajectoire de développement de l'enfant par un projet ultra personnalisé d'apprentissages, piloté par l'enseignant à partir des observations et évaluations spécifiques réalisées par la psychologue du dispositif et les autres professionnels de l'équipe médico-sociale, en mettant en place une structuration de l'environnement adapté au TSA.

C'est un challenge sociétal et individuel important.

L'UEMA a connu une évolution de son cahier des charges en 2016.

Le travail d'écriture du projet de l'UEMA s'est déployé dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle Parcours, de l'ouverture de l'UEMA de Bonnières en Mars 2022, du renouvellement de la cohorte de Sartrouville en septembre 2023 et de la dernière année de la cohorte d'Ablis avec un déménagement programmé à la rentrée de septembre 2023.

Les temps dédiés à ce travail ont permis de préciser les objectifs de l'UEMA et ses missions, de revoir les fiches de poste en lien avec le cahier des charges et la réalité du terrain, d'explicitier la procédure d'admission et celle de fin d'accompagnement de la cohorte.

Le projet de service éclaire les pratiques et renforce les actions de chaque acteur. Il se décline à travers les projets individualisés d'accompagnement et les Projets Personnalisés de scolarisation des enfants et sert le pilotage de l'UEMA.

B.WARIN

Directrice

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. FEDERATION DES APAJH

Créée en 1962, la Fédération des APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération des APAJH en chiffres : La Fédération des APAJH est à la fois une association qui représente les personnes en situation de handicap et une association fortement d'établissements, de structures et de services.

La Fédération des APAJH regroupe 92 associations départementales. Elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap grâce à son réseau de 650 établissements et services, gérés soit directement par la Fédération, soit par les associations départementales.

Au total, les activités gestionnaires de la Fédération des APAJH représentent 14 000 salariés.

Les départements du siège de la Fédération sont placés sous l'autorité d'une direction générale qui veille à la fois au dynamisme des activités et à la bonne gouvernance et gestion des établissements et services en gestion nationale.

L'organisation de la Fédération des APAJH est bâtie sur quatre pôles :

- Jeunesse / Enfance / Scolarité
- Vie sociale
- Travail
- Grande dépendance

Depuis plus de 40 ans, la Fédération des APAJH, réunit des femmes et des hommes qui, en tant que citoyens, veulent faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en situation de handicap. Cette force collective se retrouve autour des valeurs de laïcité, citoyenneté et solidarité.

Toutes ces valeurs sont traduites dans la Charte pour l'accessibilité universelle adoptée en juin 2014 lors du Congrès de Paris.

Elles sont l'essence même de toutes les actions conduites par la Fédération des APAJH.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

Président de l'APAJH Yvelines depuis 2017, date du dernier projet associatif, le défi de poursuivre un projet ambitieux sur les cinq prochaines années est de taille.

En effet, les évolutions de la société et des politiques publiques depuis cinq ans, façonnées au moins en partie par la crise sanitaire COVID, doivent cohabiter avec l'affirmation de nos valeurs et une vision constructive et créatrice dans un projet associatif dans lequel la qualité de l'accompagnement se veut centrale.

Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, impliquée et volontaire pour une politique d'accompagnement ambitieuse dans un contexte financier contraint.

Avec les administrateurs, nous avons recherché la participation des acteurs : Personnes, entourage, professionnels

cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponse d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle a réalisé ses évaluations internes et externes prévues par la loi, qu'elle met à profit pour de nouvelles améliorations au service des usagers.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

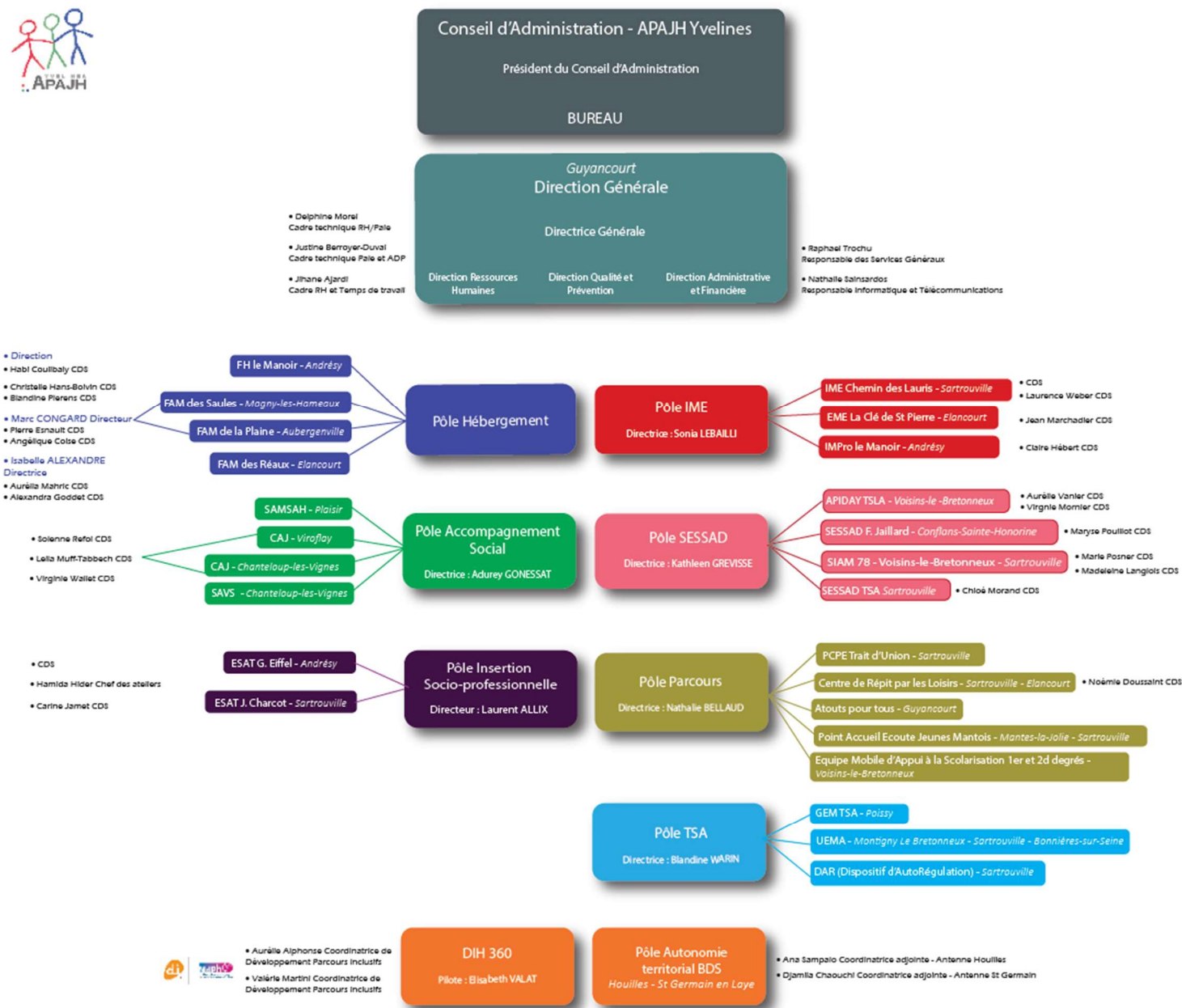
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans le champ du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement, de l'habitat inclusif et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées. Elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

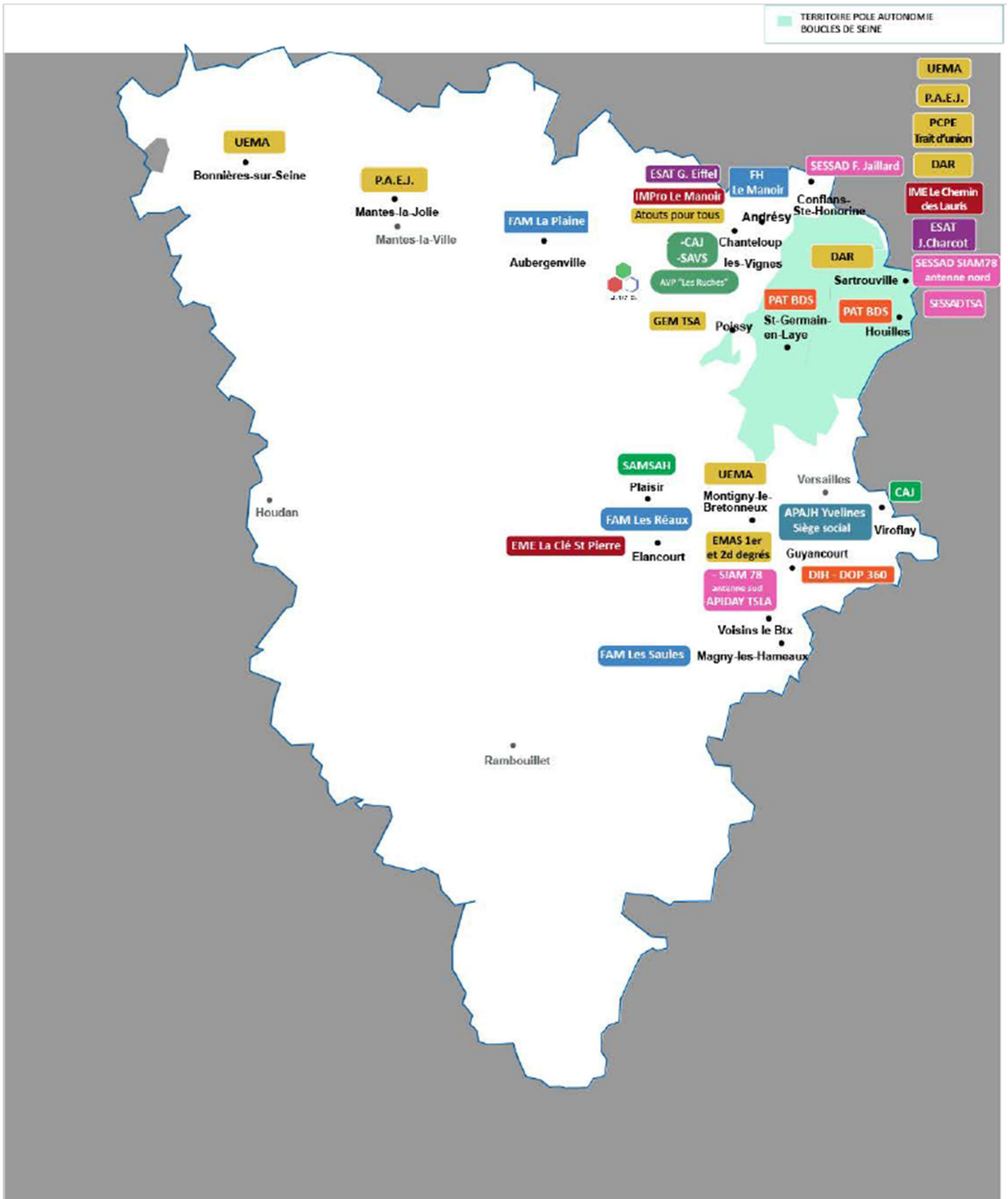
L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux. Quelques exemples de projets en cours ou mis en œuvre ces dernières années mais également de perspectives d'avenir :

La réhabilitation du foyer d'hébergement Le Manoir en parallèle de la construction de studios pour des modalités d'habitat diversifié, la gestion du Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine, la gestion du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées Trait d'Unions ou encore le portage du DIH-Communauté 360 sur le Département.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines





3.2 Sièges

Le Siège social intervient en soutien, conseils et contrôles, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les transversalités intra et inter associatives (moyens humains, matériels, logistiques...).

La Direction générale est assistée par trois Directions expertes et responsables dans leur domaine :

3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2024 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 3 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Orientations APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines est une association en mouvement mettant en œuvre différentes orientations autour des attentes et des besoins des personnes accompagnées suivantes :

- Inclure dans la société
- Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne
- Consolider les actions antérieurement menées
- Promouvoir les partenariats et son ouverture
- Développer ses actions vers les besoins nouveaux

4. PRESENTATION GENERALE DE L'UEMA

4.1 Historique du dispositif

Le troisième plan autisme de 2013-2017 projetait l'ouverture de 110 Unités d'Enseignement Maternelle sur la durée du plan, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, les UEM constituent une modalité de scolarisation d'élèves avec TSA d'âge d'école maternelle, orientés vers un établissement ou un service médico-social et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire.

Les UEMA s'inscrivent globalement dans la politique de prise en charge précoce des enfants de 18 mois portés par le troisième plan autisme et déclinée dans l'instruction tryptique du 17 .07 2014 relative au cadre national de repérage, de diagnostic, et d'interventions précoces.

Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les enfants de leur classe d'âge et bénéficient sur une unité de lieu et de temps d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de l'ANESM et de l'HAS.

Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant spécialisé et des professionnels du médico-social dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Le cahier des charges des UEMA est ainsi venu compléter l'offre de scolarisation pour les enfants avec Troubles

Spécifiques de l'Autisme et les différentes modalités de scolarisation permettant une graduation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque enfant, en fonction de ses besoins spécifiques.

L'UEMA de Sartrouville a ouvert ses portes en septembre 2019 dans ce contexte de développement de l'offre de scolarisation pour ces enfants TSA.

La création des UEMA nécessite une mobilisation et une coopération soutenue entre les services concernés : Agence Régionale de Santé (ARS), l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASDEN) et l'APAJH Yvelines, gestionnaire du SESSAD en l'occurrence.

Il est stipulé dans le cahier des charges que les signataires de la convention constitutive de l'UEMA effectueront conjointement le choix de l'implantation de l'unité en tenant compte des contraintes et des avantages de la localisation.

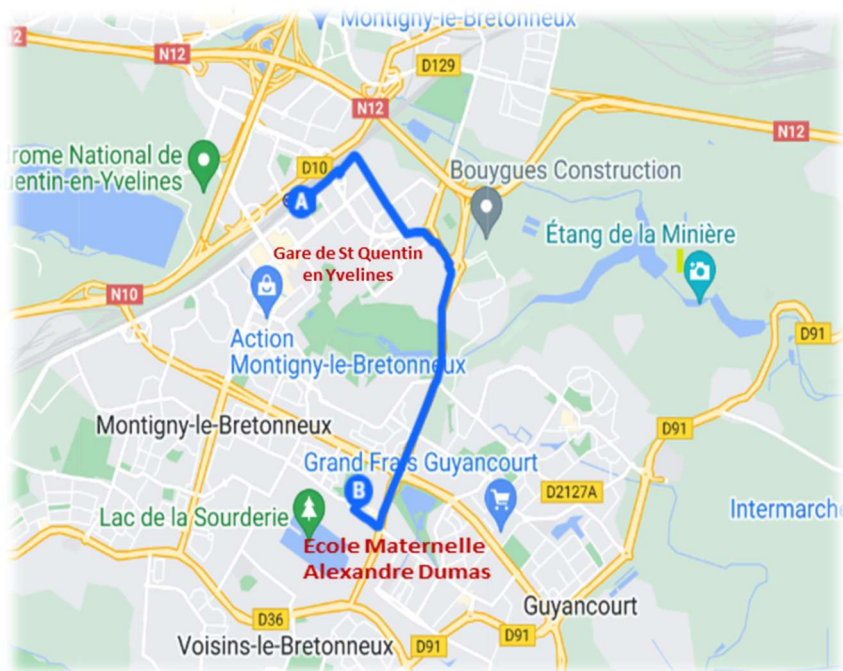
Le gestionnaire, seul signataire de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune et seul responsable des frais de transport des enfants dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée, devrait disposer d'un avis prépondérant sur le choix de la commune d'implantation de l'UEMA.

La nécessité de mettre à disposition deux salles (salle de classe et salle polyvalente) au sein d'une école maternelle pour la commune peut poser une limite quant à la question du choix d'implantation qui dans l'absolu devrait tenir compte de la situation démographique de la commune et de son territoire pour accompagner les enfants au plus près de leur domicile.

4.2 La situation géographique

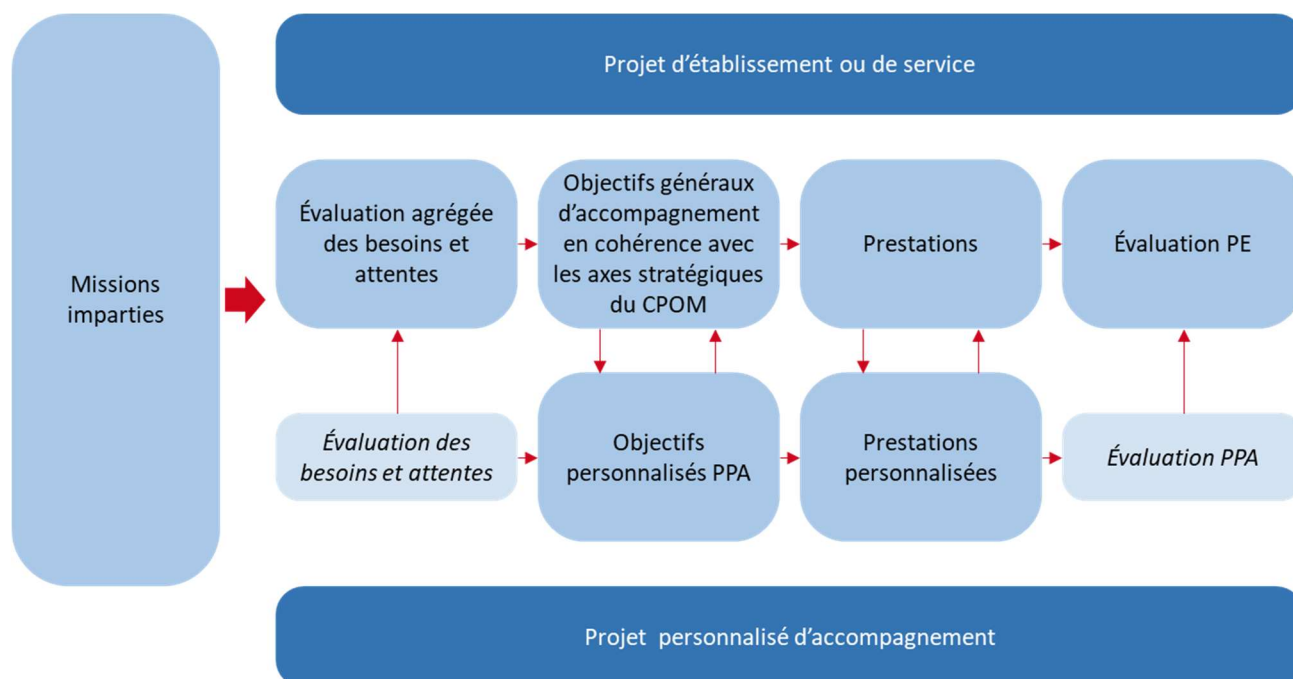
L'UEMA est située au sein de l'école maternelle Alexandre Dumas

Depuis Saint-Quentin-en-Yvelines



2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Les missions de l'UEMA sont définies conformément aux références suivantes :

- Le **Code de l'Action Sociale et des Familles** notamment **L.312-1. D.312-10-1 et suivants**
- Le **Code de l'Education** notamment **L.351-1 ; D.351-17 à D.351-20**
- **La Circulaire n° DGCS/SD3B/DGOS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 Août 2013** relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013-2017.
- **L'Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13.02.2014** relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action ; des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3eme plan autisme 2013 -2017
 - Le cahier des charges des unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme
- La **loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La **loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative** aux libertés et responsabilités locale
- La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que les décrets qui en découlent.
- La **loi du 11 février 2005** apporte des précisions quant au domaine de la surdit  en reconnaissant la langue des signes franaise comme une langue   part enti re.

L'UEMA est ouverte 210 jours par an ; elle est financ e par l'**Agence R gionale de Sant **, un enseignant sp cialis  est affect  et r tribu  par l'**Education nationale**.

Une convention spécifique relative à la mise à disposition des locaux par la commune d'implantation est signée avec l'APAJH Yvelines.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Depuis la promulgation des lois du 30.06.1975 relatives aux personnes handicapées et aux structures médico-sociales, le secteur médico-social est engagé dans un mouvement continu nécessitant une adaptation aux évolutions des attentes et des besoins des personnes vulnérables accompagnées.

Les missions des UEMA s'inscrivent pleinement dans :

- Le schéma départemental 2018-2020 qui a pour ambition de s'inscrire dans une approche plus préventive de l'accompagnement social et médico-social, d'impulser de nouveaux modes d'organisation et de coopération, de soutenir la logique de parcours, de simplifier l'accès aux droits, de soutenir les personnes handicapées dans l'exercice de leur citoyenneté et leur participation à la vie sociale.
- Le Plan autisme 2013 -2017.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des enfants accompagnés

L'UEMA accompagne 7 enfants d'âge maternelle.

L'ARS des Yvelines a fait le choix de fonctionner par cohorte, c'est-à-dire que l'enfant admis à 3 ans en petite section est scolarisé jusqu'à la fin de la grande section.

Les 7 enfants de la cohorte bénéficient d'une notification d'orientation de la CDAPH et sont proposés par une commission d'affectation spécifique à laquelle participent des représentants de la MDPH, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Education nationale et la direction de l'UEMA.

La notification nomme le SESSAD APIDAY TSL puis précise l'affectation en UEMA pour 3 ans.

Néanmoins, les demandes peuvent être soutenues par les familles et les partenaires de l'enfance.

Les admissions en UEMA concernent plus particulièrement les enfants n'ayant pas acquis assez d'autonomie, ni les compétences en langage suffisantes et /ou qui présentent d'importants comportements problématiques et qui de fait, ne peuvent être scolarisés avec une seule aide humaine.

Le diagnostic requis à l'entrée en UEMA doit permettre de penser que la cognition de l'enfant est préservée et que la mise en œuvre des méthodes proposées va favoriser le dépassement des retards et réduire les comportements problématiques pour permettre le développement du statut d'élève de chaque enfant accompagné et penser à terme un passage possible en primaire, soit un CP avec une AESH.

Ce prérequis nécessite un diagnostic posé avant l'entrée de la petite section et c'est parfois difficile car les délais proposés dans les centres de diagnostic et les hôpitaux restent longs.

Le diagnostic de TSA sans trouble cognitif associé nécessite d'éliminer les possibles comorbidités (épilepsie, maladie génétique...).

En ce qui concerne la première cohorte de l'UEMA d'Ablis, certaines problématiques de santé ont été découvertes en cours de cycle. Ce qui n'est pas sans effet sur l'action des professionnelles auprès de l'enfant et notamment sur la mise en place des méthodes d'éducation structurée comme TEACCH et ABA ainsi que les impacts attendus.

Les enfants sont domiciliés sur la commune de Trappes ou Maurepas majoritairement. La vallée de Chevreuse en concerne un seul.

La totalité des enfants vient en taxi.

Le taxi était organisé et pris en charge par IDF mobilité dans les Yvelines depuis la création des UEMA mais à partir de septembre 2022, IDF mobilité a dénoncé ce fonctionnement en rappelant que le transport était dévolu au gestionnaire selon le cahier des charges car l'UEMA n'est pas un dispositif

scolaire, mais un dispositif médico-social implanté dans une école.

L'enveloppe budgétaire étant limitée et non prévue pour cette dépense supplémentaire par rapport à la commande de l'ARS DD78 pour financer cette charge, l'APAJH Yvelines sollicitera l'ARS pour abonder ce besoin à moyen terme.

2.2 L'évolution du public accompagné

L'UEMA de Montigny le Bretonneux va accueillir une deuxième cohorte à la rentrée 2023. Une meilleure connaissance des enfants est prise en compte dans le cadre de leur orientation par la MDPH, du fait d'un diagnostic posé pour certains ou en cours afin de tendre vers les objectifs d'apprentissage attendus de ce type de dispositif.

Dans la réalité, les orientations à l'issue du cycle de maternelle en UEMA se déclinent au plan national mais aussi au plan local ainsi :

- Passage en CP pour 1/3 des enfants,
- Orientation en ULIS pour un autre 1/3
- Orientation vers un établissement ou service médico-social pour le dernier tiers

Les études longitudinales menées auprès des familles mettent en lumière le fait que même si les enfants n'atteignent pas le niveau du CP, les actions menées ont permis un développement de leurs compétences et autonomies et une meilleure prise en compte de leurs besoins ; le soutien apporté par la guidance a permis de développer des savoir-être et des savoir-faire renforçant la fonction parentale.

2.3 Les besoins des enfants accompagnés

Le besoin se définit comme l'écart entre une situation perçue à un moment T et un attendu dans un contexte donné.

Les besoins et habitudes des enfants accompagnés au sein de l'UEMA sont recueillis dès l'admission puis affinés au fil du suivi en lien avec les divers bilans (sensoriels, psychomoteur, langagier, éducatif...) permettant de construire avec les familles et leur enfants les projets personnalisés d'accompagnement les plus ajustés à chaque enfant.

Les divers bilans réalisés dans des domaines précis vont permettre de mettre en lumière les capacités et compétences de l'enfant et ses points de difficultés.

Un plan d'action élaboré en équipe avec le soutien du superviseur va permettre de définir les interventions très structurées dans les domaines scolaires, éducatifs, rééducatifs pour chaque enfant.

Les interventions précoces développent le **niveau fonctionnel de langage** à partir des centres d'intérêt de l'enfant (objet, photos, pictogrammes.), développe **la cognition** et les **comportements sociaux** notamment avec le pairing, un outil développé par la méthode ABA, permettant de construire la relation entre enfant et adulte, les renforçateurs pertinents seront utilisés pour chaque enfant. La reconnaissance de **ses émotions** et de celles de l'autre, essentielle au lien social sera accompagnée.

Le développement de la **motricité et des praxies** sera favorisé. Des aménagements pour favoriser la stimulation ou la prévenir seront déclinés en fonction des besoins.

Le **développement des autonomies de la vie quotidienne** sera recherché dans les divers moments de la journée (accueil, passage aux toilettes, déplacements, repas, ...).

Les gains observés sont pérennes.

La condition de la réussite est l'individualisation du projet avec des objectifs clairs pour chaque intervenant dans une cohérence partagée.

Les familles expriment des attentes et des besoins autour de domaines variés lors de l'admission de leur enfant :

- **L'accompagnement à la parentalité est** un axe de sollicitation car les parents sont seuls pour prendre en compte les comportements parfois difficiles des enfants. Beaucoup de questions pour comprendre ce qu'ils peuvent amener comme réponses aux comportements problèmes et au développement des autonomies de leurs enfants. Les visites à domicile mises en œuvre le mercredi et lors de vacances scolaires visent

notamment à accompagner la transposition des acquis faits à l'école à la maison ou dans d'autres lieux de vie de l'enfant. Il s'agit alors de travailler les compétences adaptatives. Développer les expériences qualitative et quantitatives est nécessaire au développement de l'enfant. Ces moments précieux aident à restaurer les parents dans leur fonction parentale car ils peuvent avoir perdu le sentiment de compétences devant un enfant au comportement différent, voire étrange.

- **L'accompagnement à la santé** est un besoin fréquent même s'il n'est pas cité d'emblée dans le cadre de l'admission. Les carences de soins sont évoquées quand la confiance avec la famille se consolide. Les consultations bucco-dentaires sont rares. Les troubles du sommeil, les troubles de l'alimentation ne sont pas toujours pris en charge. Aller vers le soin n'est pas une évidence faute de consultations spécialisées pour ce public à proximité mais on sait que les comportements problèmes sont très souvent liés à des douleurs somatiques non identifiées. Répondre à ce besoin de santé est essentiel pour les enfants.
- **Sortir de l'isolement et développer des liens sociaux** est une attente qui varie mais reste présente.
- **L'aide administrative** peut être sollicitée. C'est une demande qui apparaît quand des droits sont non ouverts ou en rupture faute d'avoir repéré les échéances, de savoir à qui s'adresser, qui contacter... la fracture numérique identifiée accentue ce risque pour certaines familles.
- **L'aide pour changer de logement** quand il devient un risque pour l'enfant. Les professionnels évaluent les autonomies, les capacités et l'environnement car les propositions à construire nécessitent un partenariat externe parfois.

Les effets attendus aux réponses apportées sont le développement des apprentissages, la diminution des troubles, moins d'épuisement familial, une meilleure qualité de vie pour l'enfant et son entourage, une meilleure prise en charge médicale.

Certains champs nécessitent de solliciter l'expertise de partenaires car nous n'avons pas tous les professionnels voulus en présence, telle une assistante sociale. La directrice accompagne les familles pour trouver le bon interlocuteur au plan social notamment.

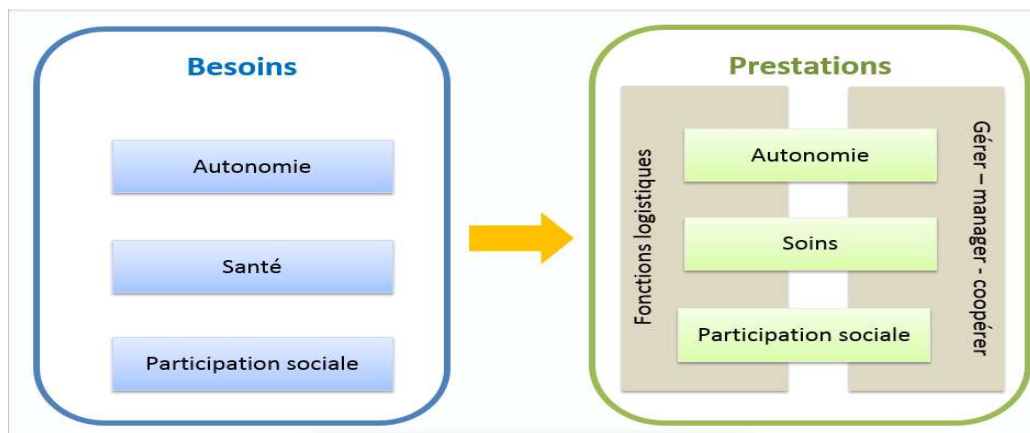
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Objectifs	Indicateurs
Faciliter l'inclusion sociale	Nb d'enfants en centre de loisirs et en CRL Nb d'enfants en vacances adaptées Participation à des sorties collectives sur les temps de vacances avec les professionnelles de l'UEMA
Favoriser la citoyenneté	Accès aux droits : ouverture AAH....
Rompre l'isolement social	Nb participations temps collectifs en intra Nb RDV internes
Prendre en compte les besoins liés à la douleur	Nb consultations
Prendre en compte les besoins en soins médicaux	Rdv annuel avec le médecin du SESSAD.
Besoins relatifs à la voix à la parole à l'appareil buccodentaire	Nb rééducations orthophoniques
Prévenir les ruptures de soins	Nb de consultations Nb de RDV partenaires santé

	Nb d'hospitalisation
Développer l'autonomie de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne	Se tenir assis Acquérir la propreté Etre capable d'attention
Favoriser les apprentissages scolaires	Acquérir le prérequis aux apprentissages Devenir élève
Prévenir les ruptures de parcours	Nb sorties avec relais

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature Serafin PH :



L'UEMA présente son projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet ci-dessous :

Structure					
Mission de la structure : Accompagner des personnes en situation de handicap dans leur projet de vie.					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1-Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Evaluer les fonctions cognitives des enfants Mettre du sens sur le situations cliniques observées Entretiens individuels	Psychologue	Plateformes diagnostic psychologue libéral	Nombre de rdv
2.1.1.1 Besoins médicaux à visée préventive curative et palliative	Suivi médical annuel	RDV médecin du SESSAD	Médecin Sessad	Médecin de ville consultations hospitalières	RDV annuel

1.1.1.3-Besoins en matière de douleurs	2.2.1.4 - Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Travail autour de l'équilibre de l'orientation de l'intégration sensorielle autour de l'hyper ou hypo sensorialité	Psychomotricienne	non	Nb RDV
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.2.1.3 Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie	Accompagnement lors d'une consultation médicale, Accompagner lors d'une démarche administrative	ES CDS	Service social externe	Nb RDV
	2.2.1.4 Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Aider à la gestion des conseils ou au suivi médical à mener	Médecin	Médecin de famille spécialiste	Nb rdv
		Aider l'enfant à repérer les situations de danger et s'y adapter	ES EJE ME Psychologue		
1.1.2.1 Besoins en auxiliaires médicaux	2.1.2.1 Prestations en auxiliaires médicaux	Développement des capacités motrices de la motricité globale de la motricité fine de la course de l'équilibre de la conscience corporelle de la régulation tonico-émotionnelle	psychomotricienne	Psychomotricienne Libérale si poste vacant	Nb PC
	2.1.2.1 Prestations en auxiliaires médicaux	Travail autour du souffle développement du langage oral contrôle de fonctions bucco faciales installer les points d'articulation pose de la voix Développer la mémoire la capacité attentionnelle	Orthophoniste	Orthophoniste libérale si poste vacant	Nb CPC ou nb convention
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.2.1.2- Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui	Travail d'habiletés sociales, de reconnaissance et d'expression des émotions.	Psychologue psychomotricienne ES EJE ME	non	Nb RDV

		Travail du savoir-être.			
		Développer le langage oral encourager les échanges verbaux	Tous les professionnels		
			Orthophoniste		
	2.3.4.1 Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage.	Médiation pour aider aux échanges et soutien au développement des relations sociales.	ES EJE ME	non	Nb rdv
	2.1.1.3 Prestations des psychologues	Soutien à la parentalité	Psychologue		
1.2.1.1-Besoins pour la vie quotidienne	2.2.1.1 Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne	Transférer les acquis de l'école au domicile développer les actes du quotidien en associant les proches et en proposant les outils et aides si besoin en VAD.	ES EJE ME	non	Nb VAD
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3- Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	Aide à la mise en place d'outils de repérage et d'organisation du temps et de l'espace afin de préserver sa sécurité et celle des autres dans les niveaux primaires.	ES EJE ME	non	Nb outils
	2.1.1.3 Prestations des psychologues	Soutien de la famille renforcer la confiance	Psychologue		Nb d'entretien
	2.2.1.3 Accompagnement à l'extérieur avec déplacement d'un professionnel pour mettre en œuvre une prestation en matière d'autonomie.	Accompagnement dans les démarches administratives	CDS ES	Service social autre MDPH	Nb accompagnement
1.3.1.1-Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	Accompagnement dans la compréhension du projet accompagnement	CDS ES	non	Nb rdv familles
		Recueillir les attentes et	CDS à partir des recueils de	non	Rdv PAP

		besoins de l'enfant et sa famille	l'équipe			
1.3.3.1-Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Travail autour des prérequis à l'écriture au geste graphique à la lecture	Enseignante ES ME Orthophoniste Psychomotricienne	Paramédicaux en libéral	NB Créneaux apprentissages	
		Apprentissage des outils nécessaires	Tous			
1.3.3.3-Besoins transversaux en matière d'apprentissages	2.3.3.1- Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Traiter et compenser des troubles d'apprentissage : lecture transcription, calcul, mémoire, attention....	Orthophoniste	non	Nb rééducations	
		Liens et conseils auprès des enseignants des élèves des professionnels municipaux	CDS Tous	Prestataire externe	Nb interventions annuelles	
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Soutien de la famille	Psychologue		Nombre de rdv	
	2.3.3.5- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Accompagnement à la parentalité conseils lors des VAD et soutien dans la mise en place des méthodes et les transferts de compétences	ES EJE ME Psychologue	non	Nb VAD	
		Café des parents	Psychologue ES			Nb café des parents
		Formations dédiées aux parents	Psychologue ES orthophoniste psychomotricienne			Prestataire externe
1.3.4.1- Besoins pour participer la vie sociale	2.1.1.3- Prestations des psychologues	Entretien individuel et familial	Psychologue		Nb de rdv	
	2.3.4.2- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	Mise en place d'activités collectives en centre de loisirs Mise en œuvre d'activité dans la structure. Accompagnement vers les structures de droits communs	Es EJE ME CDS	Mairies ESMS	Nb enfants inscrits en Centre de loisirs ou CRL	
1.3.5.1-Besoins en matière de	2.3.5.1- Accompagnements	Evaluation, accompagnement	CDS	Service social externe TAD CCAS	Nb familles concernées	

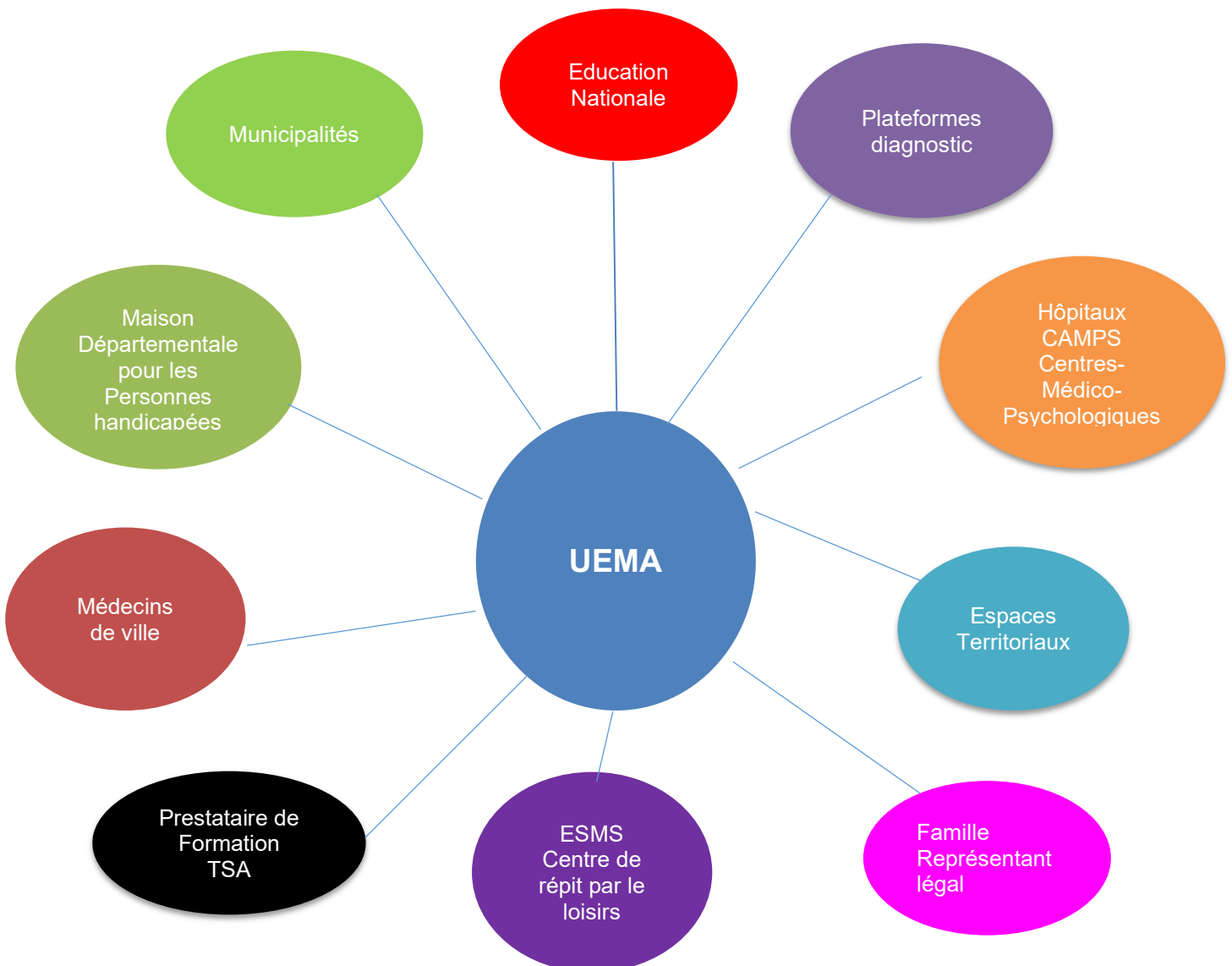
ressources et d'autosuffisance économique	pour l'ouverture des droits	et coordination dans les démarches visant à l'ouverture des droits sociaux Dossier MDPH		MDPH	
---	-----------------------------	--	--	------	--

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Le travail de l'équipe auprès des enfants ne peut se réaliser sans s'appuyer sur le réseau de proximité de la famille et /ou son représentant légal.

Il s'inscrit dans un travail partenarial plus vaste visant le déploiement du Projet Individualisé d'Accompagnement en lien avec le Projet Personnalisé de Scolarité dont la mise en œuvre est garantie par l'enseignant et l'ERSH et ce à partir des évaluations de la psychologue et des autres professionnels de l'équipe médico-sociale.

L'ensemble des ressources locales est mobilisé pour répondre au plus près et au plus juste des attentes et des besoins exprimés dans le cadre de l'accompagnement des enfants et des familles. Cela nécessite de rechercher les relais pouvant être sollicités de façon plus pérenne pour prévenir la rupture de parcours ou de soin. Il s'agit de champs variés telles l'ouverture de droits, la reprise de soins ou leur maintien, la mise en place de temps de répit pour les familles ou de loisirs pour les enfants, de temps de socialisation, le processus d'orientation à la sortie de



6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Les politiques publiques impactent l'évolution des services médico-sociaux et il est important de pouvoir évaluer les effets possibles sur les prestations délivrées et les pratiques y afférant auprès de l'ensemble des parties concernées.

Les UEMAS sont des dispositifs nouveaux et novateurs et il est important et nécessaire de pouvoir identifier les leviers de réussite et les freins éventuels au regard du cahier des charges proposées par l'ARS.

Les modalités d'évaluation sont :

- Pour les **professionnels** : les temps de réunions de service ou institutionnelles avec les temps de travail menés en sous-groupe en lien avec la démarche qualité ;
- Pour les **familles** : les échanges directs autour de la mise en œuvre du PAP en lien avec les professionnels. Une enquête de satisfaction annuelle serait un autre outil possible d'évaluation.
- Pour le **partenaire EN** : les temps réguliers de rencontre au fil de l'année entre la directrice et les conseillers pédagogiques en présence ou non des enseignants.

Les changements se réalisent au fil des évolutions réglementaires ou des besoins recueillis à travers les observations les réunions partenariales, ou l'enquête dédiée aux familles.

Chaque actualisation du projet de l'UEMA sera soumise au Conseil d'administration de l'APAJH Yvelines.

7. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Les politiques publiques impactent l'évolution des services médico-sociaux et il est important de pouvoir évaluer les effets possibles sur les prestations délivrées et les pratiques y afférant auprès de l'ensemble des parties concernées.

Les UEMAS sont des dispositifs nouveaux et novateurs et il est important et nécessaire de pouvoir identifier les leviers de réussite et les freins éventuels au regard du cahier des charges proposées par l'ARS.

Les modalités d'évaluation sont :

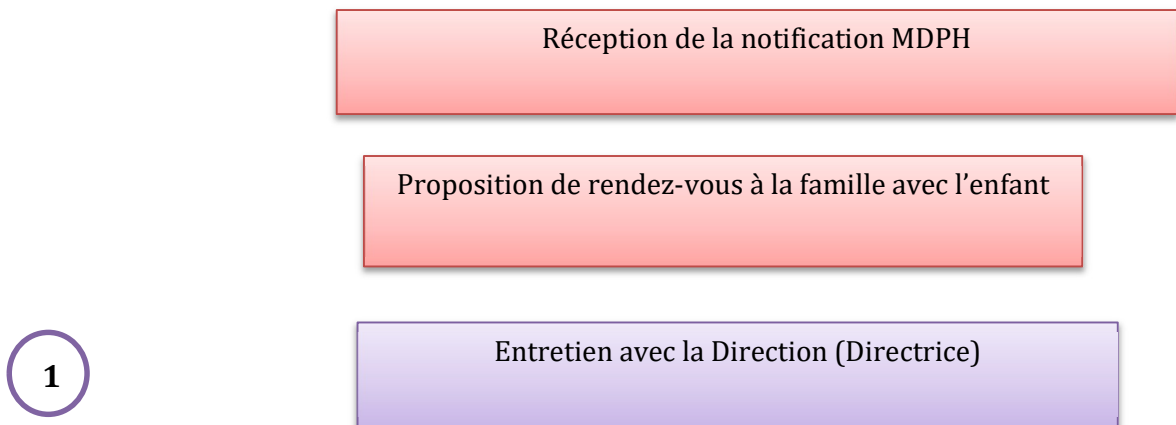
- Pour les **professionnels** : les temps de réunions de service ou institutionnelles avec les temps de travail menés en sous-groupe en lien avec la démarche qualité ;
- Pour les **familles** : les échanges directs autour de la mise en œuvre du PAP en lien avec les professionnels. Une enquête de satisfaction annuelle serait un autre outil possible d'évaluation.
- Pour le **partenaire EN** : les temps réguliers de rencontre au fil de l'année entre la directrice et les conseillers pédagogiques en présence ou non des enseignants.

Les changements se réalisent au fil des évolutions réglementaires ou des besoins recueillis à travers les observations les réunions partenariales, ou l'enquête dédiée aux familles.

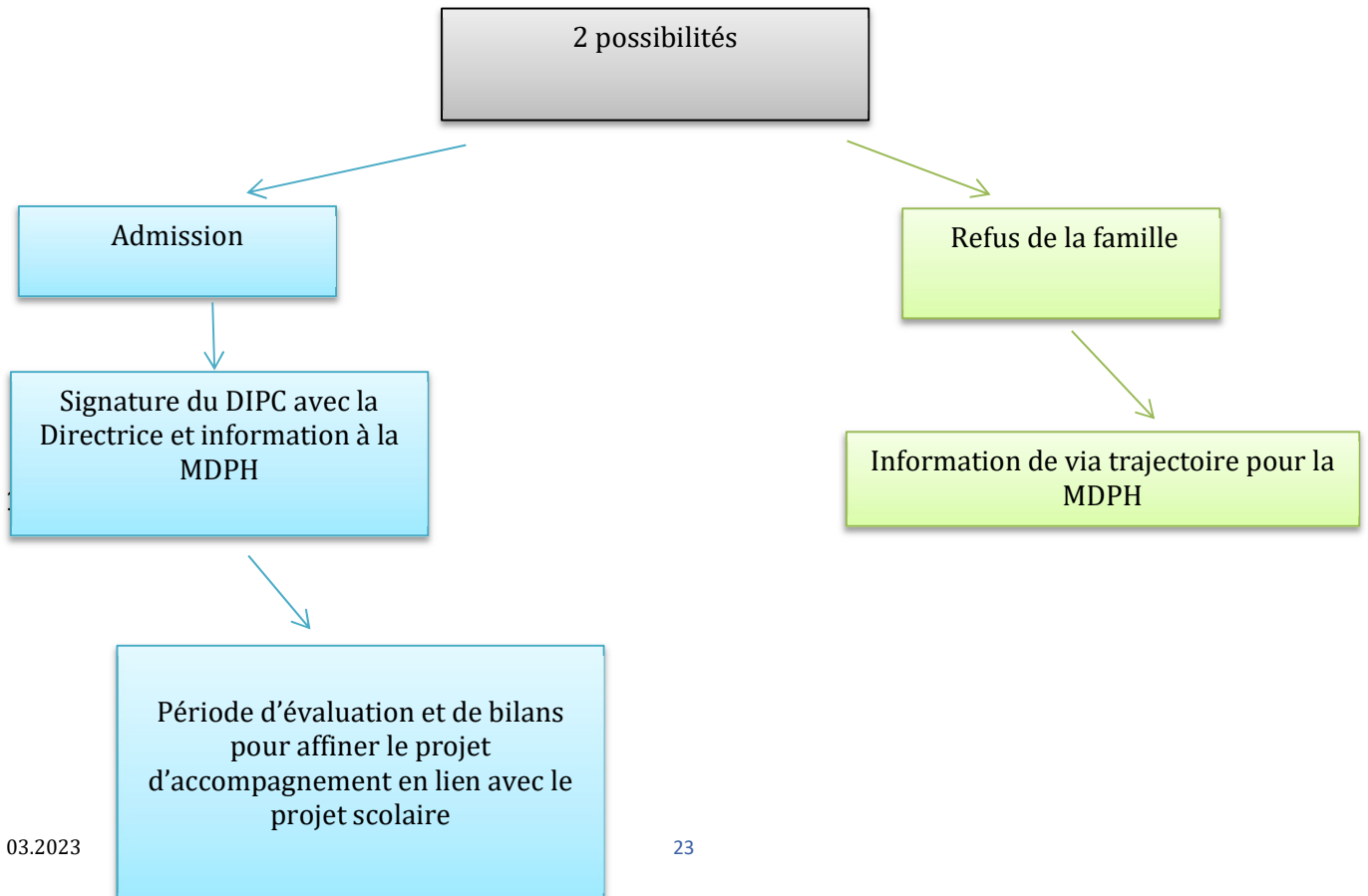
Chaque actualisation du projet de l'UEMA sera soumise au Conseil d'administration de l'APAJH Yvelines.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION



Evaluation de la situation, recueil des attentes et des besoins de la personne en lien avec les missions de l'UEMA.



La scolarisation dans une UEMA relève d'une décision de la CDAPH qui indique, dans le respect des dispositions de l'article L 241-6 du CASF, tant l'orientation que le mode de scolarisation. Elle notifie l'orientation d'un élève vers une UEMA pour une durée de trois ans.

Au niveau local, l'identification des enfants susceptibles de bénéficier d'un accompagnement et d'une scolarisation en UEMA fait l'objet d'un travail collectif organisé par l'ARS et la Direction académique, réunissant la MDPH, une équipe diagnostic de proximité. L'équipe de direction de l'UEMA y est invitée.

Cette identification tient compte du processus de diagnostic en cours, des bilans divers, du projet personnalisé d'accompagnement défini par la famille.

L'admission au sein de l'UEMA a pour principe dans le département des Yvelines de se réaliser par cohorte sur le cycle complet de la maternelle pour les 7 enfants. Il ne peut y avoir de réorientation sur cette période sauf à la demande d'une famille, prise en compte dans le cadre des ESS notamment.

La signature d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) entre chaque famille et /ou représentant légal de l'enfant et la direction a lieu dans les semaines qui suivent la décision d'orientation de l'enfant vers l'UEMA, prise dans le cadre de la commission partenariale.

Ce rendez-vous est l'opportunité de faire connaissance avec les parents et leur enfant ; de présenter plus précisément les missions de l'UEMA, son fonctionnement, ses ressources humaines, ses partenaires, ses limites et de répondre aux questionnements des familles.

L'enfant peut être inscrit dans son école de quartier (inscription inactive) ou dans l'école maternelle d'implantation de l'UEMA, selon le cahier des charges de l'UEMA. La direction de l'UEMA demande aux familles lors du rendez-vous d'admission d'inscrire l'enfant à la mairie et à l'école maternelle qui accueille l'UEMA. Ce qui permet aux parents de participer aux élections du Conseil d'Ecole, de participer à la vie de l'école et de donner toute sa place d'élève à l'enfant. Cette démarche est harmonisée sur l'ensemble des UEMA des Yvelines, en lien avec les IEN.

Un certain nombre de bilans et d'évaluations seront proposés en complément de ceux réalisés et favoriseront une meilleure connaissance de l'enfant et une définition plus fine de son projet en prenant en compte certains besoins et attentes des proches.

A l'issue de cette période, les axes d'accompagnement éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques seront rédigés et inscrits dans le Projet Individualisés d'Accompagnement.

Il tiendra compte du projet de scolarisation mis en œuvre par l'enseignant spécialisé en coordination avec l'équipe médico-social.

Ce projet sera quant à lui réévalué annuellement et donnera lieu à un avenant au Projet Individualisé d'accompagnement initial.

L'admission est aussi le moment qui permet d'informer la famille sur des sujets concernant :

- La personne qualifiée, l'accès au dossier de son enfant, la protection des données personnelles.
- Les obligations réglementaires et éthiques de la direction et de l'équipe de l'UEMA et sa responsabilité en cas de maltraitance connue concernant un enfant.

La MDPH des Yvelines est systématiquement informée des événements liés au parcours de l'enfant notamment si un projet d'orientation émergeait de la place de la famille.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

L'UEMA vise à personnaliser l'accompagnement de chaque enfant en proposant un Projet d'Accompagnement Personnalisé qui s'articule avec le Projet Personnalisé de Scolarité.

Ce projet prend en compte les interventions spécifiques de nature pédagogiques s'inscrivant dans le cadre des programmes du ministère de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture et les interventions de nature éducatives réalisées en classe, les interventions rééducatives (orthophonique

et psychomotrice) et thérapeutiques réalisées en classe ou en salle polyvalente ou en d'autres lieux à partir d'un emploi du temps établi en amont qui vise la cohérence des actions et la modulation entre temps collectifs et individuels.

Cet emploi du temps identifie les actions menées auprès des élèves par chaque professionnel. Il est organisé par l'enseignant qui assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales réalisées au sein de l'UEMA dans le cadre fixé par le PPS, en cohérence avec les attendus du Socle commun des Connaissances et Compétences et de Culture. L'enseignant spécialisé est pilote de la mise en œuvre du projet dans l'unité et la psychologue en est le co-pilote.

Les PAP découlent de l'évaluation des besoins particuliers de chaque enfant avec TSA amenant à développer des interventions s'appuyant sur des objectifs transversaux :

- Communication et langage
- Interactions sociales
- Domaine cognitif
- Domaine sensoriel et moteur
- Domaine de émotions et du comportement
- Autonomie dans les activités quotidiennes
- Soutien aux apprentissages scolaires

Le suivi médical est assuré par le médecin généraliste de la famille ou les spécialistes de l'enfant car l'UEMA n'a pas de médecin.

Un référent est désigné pour chaque enfant dès l'admission. Il est l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif de la famille. Un co-référent identifié permet la continuité en cas d'absence du référent. C'est ce professionnel qui transpose les acquis entre l'école et le domicile et qui est présent lors du rendez-vous de PAP avec les représentants légaux de l'enfant et lors du PPS.

Le référent peut-être présent au rendez-vous d'admission avec la direction et ce premier contact est un point d'ancrage de l'affiliation nécessaire pour tout accompagnement.

Le référent assure la continuité de l'information donnée dans le cadre du DIPC et peut s'appuyer sur le cadre posé pour approfondir les attentes et se mobiliser autour des souhaits exprimés par les parents.

Toutes les actions sont réalisées avec le consentement de la famille après avoir donné l'information la plus claire et accessible possible. Toute personne (proche, personne de confiance) peut être présente aux rendez-vous proposés, à la demande de la famille.

Les rencontres peuvent se dérouler au sein de l'UEMA, au SESSAD APIDAY TSL mais aussi au domicile de la famille et de l'enfant ou d'autres lieux de vie.

Le PAP est évalué annuellement à la date anniversaire du projet initial établi dans les six mois de l'admission. Cette évaluation est formalisée par un écrit qui restitue les échanges de la réunion dédiée au projet de l'enfant et à son évolution. Une rencontre est proposée à la famille par la directrice en présence du référent et /ou d'un autre professionnel.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Le planning des professionnels a été pensé au regard des besoins des enfants en classe et hors du temps scolaire et du travail d'élaboration en équipe nécessaire pour adapter l'accompagnement auprès de chaque enfant au fil de son évolution et se coordonner au mieux autour des objectifs d'apprentissages scolaires soutenus par l'ensemble des interventions et rééducations proposées.

Ainsi le mardi voit la journée de l'UEMA s'arrêter à 15h pour les enfants afin que l'équipe puisse se consacrer à un travail de passation d'informations, d'élaboration autour des projets des enfants et d'ajustements des actions en lien avec les indications de la supervision.

Les interventions éducatives, rééducatives, thérapeutiques ont lieu les jours de classe au sein de l'UEMA selon un planning établi par l'enseignante en lien avec les objectifs d'apprentissage scolaire. Elles sont individuelles ou collectives.

Le projet de l'UEMA comprend possiblement des temps d'inclusion en classe ordinaire, accompagné par un membre de l'équipe, organisé en fonction du PPS et du PAP de l'élève. Ces temps peuvent être augmentés ou ajustés aux possibilités de l'élève.

Les temps d'intervention sont à composition variable au plan des ressources humaines en fonction des moments de la journée :

- En classe l'enseignant travaille avec l'équipe médico-sociale, lors des récréations, c'est en fonction du planning de surveillance établi par la direction de l'école ;
- L'équipe médico-sociale est en charge du temps d'arrivée et de départ des enfants à l'école en taxi, des repas qui sont un moment privilégié pour les apprentissages et la diversification alimentaire pour ces enfants ; Les temps périscolaires éventuellement, quand plusieurs y sont inscrits ;

L'équipe médico-sociale de l'UEMA travaille pendant les congés scolaires selon un calendrier annuel diffusé à la rentrée de septembre aux familles.

L'équipe en profite pour proposer aux enfants des activités individuelles et collectives. Le travail socio-éducatif consiste à favoriser la découverte de nouveaux contextes, à aider à appréhender le milieu extérieur et ses contraintes, à découvrir des lieux de vie hors de chez soi.

Le travail de soutien à la parentalité, de guidance technique peut ainsi se poursuivre sur ces périodes propices. Il est proposé et organisé des visites à domicile par les professionnels pour aider les enfants à transposer les acquis réalisés au sein de la classe ou de l'école au sein de la maison ou d'autres lieux.

La guidance parentale repose sur trois axes :

- Valoriser, renforcer, faire émerger les compétences parentales ; ceci nécessite la démonstration et la régulation de gestes spécifiques permettant aux parents de s'approprier les techniques visant la communication, le jeu, l'autonomie ...
- Accompagner les parents vers une meilleure compréhension de leur enfant et des techniques à mettre en place pour répondre à leurs besoins ; les formations proposées à l'ouverture de l'UEMA aux familles y participent.
- Favoriser les espaces de parole individuels et collectifs afin de soutenir et conforter la place et le rôle de chacun.

L'ouverture de quatre samedis par an permet de rencontrer les familles de façon individuelle ou de proposer des temps collectifs sous forme de café des parents traitant de thèmes définis à partir de besoins identifiés.

La guidance proposée favorise un accompagnement familial global et ce soutien peut passer par des entretiens individuels avec la psychologue. Cette guidance est centrée sur des ajustements personnels et familiaux à mettre en œuvre ou par des actions éducatives déclinées au domicile pour s'approprier un savoir-faire ou un savoir être utile à l'enfant.

L'équipe de l'UEMA peut comme préconiser dans le cahier des charges proposer des temps de sensibilisation, d'information relatifs aux missions d'une UEMA mais aussi relatif aux enfants avec TSA admis afin de permettre une compréhension plus fine du public et aussi une compréhension de certaines postures éducatives peu habituelles.

Cela peut s'adresser aux enseignants mais également au personnel communal notamment d'animation du périscolaire.

L'UEMA n'a pas de poste d'assistante sociale, il est nécessaire de rechercher la ressource sociale à l'extérieur du dispositif en prenant contact avec les services existant pour répondre à certains besoins administratifs ou sociaux exprimés par les familles. La directrice prend le relai pour orienter au mieux les familles.

Il peut arriver ponctuellement qu'un professionnel accompagne en consultation externe ou hospitalière un parent pour aider à la compréhension des orientations et des choix thérapeutiques ou pour aider à la compréhension de l'enfant de la part du praticien, c'est un soutien précieux dans certaines situations.

Ainsi, on constate que les modalités d'intervention sont multiples et s'adaptent aux besoins des enfants et des familles.

LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La sortie de l'UEMA se réalise à l'issue du cycle de maternelle de trois années.

Il peut y avoir une sortie anticipée :

- Sur décision d'une famille (un déménagement hors territoire, un souhait de voir appliquer d'autres méthodes ...)
- Un problème de santé ou un autre motif

La fin d'accompagnement est formalisée dans le dernier avenant au Projet d'Accompagnement Personnalisé. Ce dernier Projet d'Accompagnement Personnalisé a pour vocation à préparer la suite de l'UEMA, à identifier les relais, à les mobiliser voire, à organiser une rencontre.

C'est un temps fort car il permet d'identifier les services présents. Il s'inscrit dans une temporalité contenante. La difficulté est de constater la carence de relais dans certaines situations.

Un bilan de fin d'accompagnement est envoyé à la MDA permettant de retracer le chemin parcouru et d'objectiver les progrès de l'enfant en lien avec l'orientation mise en œuvre. Ce processus d'orientation doit être pensé une année avant la fin du cycle de maternelle. Si le CP n'est pas envisageable, la recherche de place notamment dans le champ du médico-social, est plus délicate car plus longue.

4. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

La participation des familles est en premier lieu favorisée lors de la **procédure d'admission** dans le cadre des premiers entretiens la ponctuant. La **signature du DIPC** à l'admission est un moment privilégié pour recueillir l'adhésion des familles, leurs besoins et leurs attentes quant à l'accompagnement de leur enfant à l'UEMA.

La participation à la formation TEACCH, ABA dédiée aux familles dans le cadre de l'accueil de toute nouvelle cohorte.

La participation aux cafés des parents et aux réunions diverses.

La **révision du Projet Individualisé d'Accompagnement**, six mois après l'admission puis annuellement et l'expression de chaque partie est prise en compte. Le PPS nourrit et consolide ce processus.

L'enquête de satisfaction annuelle intégrée dans la démarche qualité permet d'évaluer la satisfaction du travail médico-social mené par l'équipe et de recueillir les observations éventuelles des familles. Elle vise toujours à améliorer le projet de l'UEMA et les pratiques des professionnels.

Le registre des suggestions, plaintes et réclamations présent sur tous les établissements et services de l'APAJH Yvelines, permet de recueillir les suggestions, plaintes et réclamations des personnes suivies et d'y apporter une réponse.

5. LA GARANTIE DES DROITS

L'UEMA œuvre à garantir l'accès aux droits pour les enfants admis et leurs représentants légaux.

L'ensemble des outils de la loi de 2002- 2 en place participe à la garantie des droits :

- Le projet de l'UEMA à revoir tous les 5 ans
- Le livret d'accueil actualisé a minima tous les 5 ans
- Le règlement de fonctionnement annexé
- Le DIPC signé dans les 15 jours de l'admission
- Le PAP rédigé à 6 mois de l'admission puis actualisé chaque année en présence de la famille ou du représentant légal de l'enfant. L'accord des familles est alors pris en compte et respecté systématiquement.
- L'enquête de satisfaction
- La mise en pratique des principes d'intervention définis dans la Charte des droits et libertés.

Le temps de l'admission est précieux pour rappeler les droits fondamentaux des enfants et des familles déclinées au sein de l'UEMA par l'ensemble des professionnels.

Ainsi, l'UEMA s'engage à :

- Tout mettre en œuvre pour préserver la dignité, l'intégrité et l'intimité des personnes.
- Respecter le principe de non-discrimination pour quelque motif que ce soit.
- Respecter le principe fondamental de confidentialité, rappelé dans le contrat de travail de chaque salarié et explicité lors de l'accueil de stagiaires.
- Rechercher le consentement de la famille pour toute action mise en œuvre grâce à une information appropriée et claire.
- Mettre à la disposition de l'enfant et sa famille un référent qui a pour fonction de faciliter la communication avec l'équipe et de suivre le projet de l'enfant avec l'ensemble des professionnelles de l'UEMA.
- Permettre à la famille de venir avec un proche lors des divers rendez-vous organisés à l'UEMA.
- Informer toute famille de la possibilité de solliciter une médiation avec une personne qualifiée nommée par l'ARS en cas de litige avec l'UEMA.
- Informer toute famille des règles régissant la gestion et la protection des données personnelles

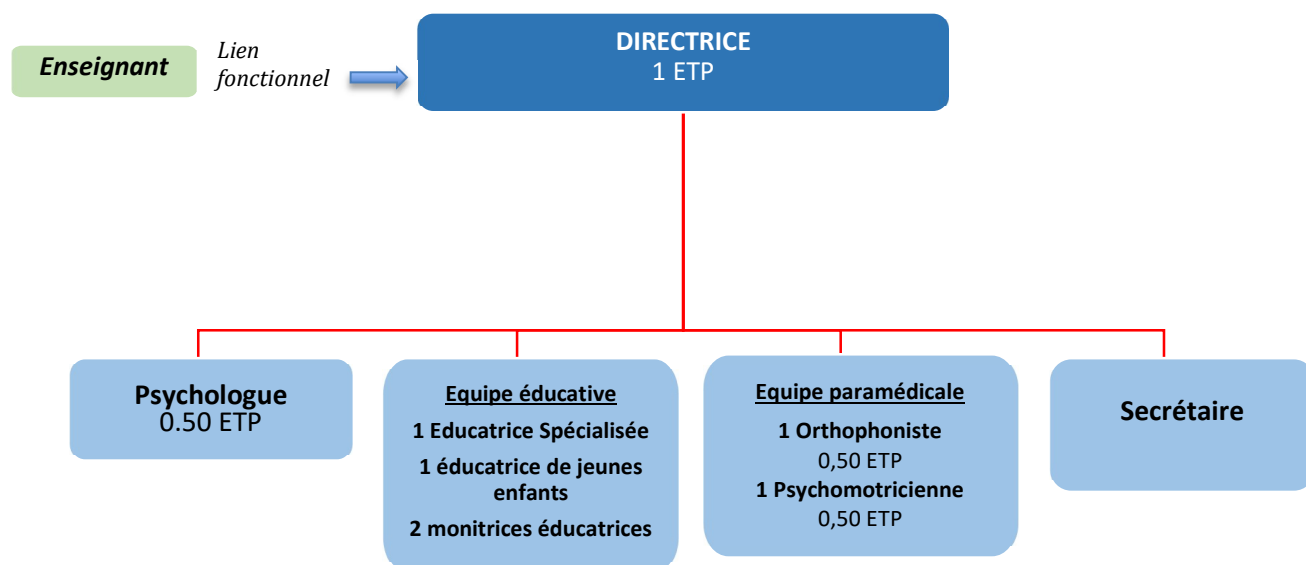
La garantie des droits et leur respect est la boussole de tout service médico-social. Ils sont constitutifs du cap à conserver pour l'équipe de l'UEMA car vecteurs de valeurs fondant notre éthique professionnelle.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme équipe médico-social



1.1.2 Tableau fonctionnel du dispositif

La direction : En conformité avec le projet associatif et les missions dévolues par l'Agence régionale de santé, elle met en œuvre les orientations stratégiques et politiques du dispositif, elle en assure la gestion administrative et financière, sous la responsabilité de la directrice générale, du directeur financier et de la directrice des ressources humaines. Elle est le garant de la mise en place et du suivi du Projet d'Accompagnement Personnalisé de chaque enfant accompagné, en lien avec les familles et/ou représentants légaux et les différents partenaires. Elle anime les réunions institutionnelles dans lesquelles la démarche qualité prend toute sa place. Selon le cahier des charges, elle assure la responsabilité fonctionnelle de l'UEMA. Elle associe l'IEN ASH chargé du suivi pédagogique et de l'évaluation des UEMAs à la résolution de toute situation qui au sein de l'école ou de la classe peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves de l'UEMA.

Elle est aussi responsable au quotidien de l'organisation générale du service, de la coordination au sein de l'équipe ainsi qu'avec les familles et/ou les représentants légaux, les différents partenaires. Elle est responsable, par délégation, de la mise en place, du suivi et de la réalisation des Projets d'Accompagnement Personnalisé. Elle gère la déclinaison des temps de supervision des professionnels et les formations proposées aux familles et aux professionnels.

Le directeur de l'école :

Impulse et conduit une politique pédagogique au service de tous les enfants. Il est encouragé à inscrire l'UEMA dans le projet d'école, selon le cahier des charges des UEMA, favorise l'inclusion des élèves de l'UEMA à la communauté scolaire ; Associe l'enseignant spécialisé à la communauté de l'école ainsi que les professionnels ; sensibilise les acteurs au handicap avec le soutien de l'UEMA.

La secrétaire :

Assiste la cadre de direction dans le traitement de tâches administratives et d'organisation. Elle reçoit et relaye les informations vers les interlocuteurs concernés.

Le médecin pédopsychiatre du SESSAD :

Assure une consultation annuelle permettant une évaluation et une coordination des soins avec les service médicaux externes. Il communique avec les familles et répond à leurs questionnements et attentes.

La psychologue : participe à l'évaluation clinique, au passage de certaines évaluations spécifiques (Exemples : PEP-3, Vineland, VB-Mapp) au regard des missions de l'UEMA sur le temps de l'admission puis au fil du parcours des enfants. Elle participe à la co-construction des objectifs d'apprentissage des enfants en référence aux PPS et PAP et facilite leur mise en œuvre. Elle aide l'enseignante lors de l'élaboration des objectifs d'apprentissages de mieux connaître le profil des enfants et leurs capacités. Elle peut mettre en place des séances individuelles ou de groupe pour favorise certains apprentissages (jeu, communication).

Elle transfère ses savoirs en intervenant auprès des enfants et en montrant les gestes techniques d'engagement.

Veille à la mise en œuvre des préconisations de la supervision pour gérer le comportements problèmes. Peut rédiger des protocoles d'intervention en lien avec ceux-ci.

Elle coordonne et met en œuvre l'accompagnement familial de soutien à la parentalité et de guidance pluri-mensuelle (2 fois /mois la première année et 1 fois par mois ensuite). Elle accompagne de façon plus soutenue les familles dans le cadre d'un projet spécifique si besoin.

Elle propose des cafés des parents seuls ou en binôme en fonction des attentes et des besoins identifiés.

L'enseignant spécialisé :

est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'UEMA et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'Education nationale et relève du contrôle pédagogique du corps d'inspection de l'Education nationale ; il assure la coordination pédagogique de l'UEMA , Fixe les objectifs de travail en lien avec la psychologue en référence au Socle Commun des Connaissances , de Compétences et de Culture, organise les emplois du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales individuelles et collectives réalisées au sein de l'UEMA dans le cadre fixé par le PPS ; il intervient sur tous les temps d'enseignement , au moment des récréations selon le planning établi par la direction de l'école et définie en conseil des Maitres.

L'équipe éducative :

a pour mission de mettre en place les cibles pédagogiques définies par l'enseignant sur l'ensemble des objectifs fixés par le programme individuel conçu pour l'élève en référence à son PPS et PAP.

Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie et de la socialisation, sur les temps de restauration scolaire, de récréation, le temps périscolaire et les vacances scolaires.

Mettre en œuvre les protocoles d'interventions à référence éducatives et comportementale ou développementale (méthodes TEACCH, ABA, PECS)

L'éducateur spécialisé est réfèrent d'élèves de l'UEMA pour faciliter la communication entre la famille et l'équipe de l'UEMA. Le moniteur éducateur est co-réfèrent, il prend le relai en cas d'absence du réfèrent.

La psychomotricienne :

A pour mission d'aider au développement des compétences de l'enfant dans divers champs : motricité générale motricité fine, repérage dans l'espace et le temps, la latéralité, le sensoriel... pour se faire il évalue par des bilans les compétences (MABC 2, Brunet Lézinne et profil sensoriel de Dunn) de l'enfant et met en œuvre des rééducations pour aider l'enfant à prendre conscience de ses capacités, des limites de son corps. Les séances peuvent se faire en individuel ou en groupe.

Orthophoniste : A pour mission à développer la communication de l'enfant. Cette communication englobe les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit. La rééducation axée sur certains fonctions cognitives (attention, concentration, mémoire et stratégies d'organisation) et favorise l'accès à l'autonomie ainsi qu'aux apprentissages.

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

Les réunions de service hebdomadaires réunissant l'équipe permettent d'affiner l'organisation, le fonctionnement et la coordination autour des projets d'accompagnement des enfants. Elles sont animées par la directrice à raison de 1h30 par semaine.

Les réunions de projets individualisés hebdomadaires visent à définir puis à évaluer et réajuster, au moins une fois par an, les Projets d'Accompagnement Personnalisés des enfants.

Elles sont animées par la directrice, la directrice peut y participer au regard de certaines situations.

La directrice et le référent proposent un temps d'échanges relatifs au projet d'accompagnement de l'enfant suite à la réunion. La signature de l'avenant au DIPC est réalisée lors de cette rencontre.

Réunions de coordination hebdomadaires : visent à identifier avec le pilote (enseignante) et le co-pilote (psychologue) de l'UEMA et la directrice des points particuliers à travailler de façon spécifique ou avec l'ensemble de l'équipe en lien avec le projet scolaire des enfants.

Supervision mensuelle des pratiques liées au TSA : Elle est assurée par un professionnel externe formé à l'autisme à raison de deux fois par mois la première année et une fois par mois la seconde et troisième année.

Elle vise à développer les compétences des professionnelles et leur maîtrise des outils comme TEACCH, ABA, PECS afin de partager une approche éducative partagée, cohérente et lisible pour les enfants.

Elle a pour objectifs de former l'enseignant et le psychologue aux outils d'évaluation et accompagner leur mise en œuvre, appuyer l'équipe dans la rédaction et l'actualisation du programme personnalisé de chaque enfant qui décline les objectifs du PPS et du PAP

De proposer des protocoles d'action écrits de gestion de comportements problèmes à l'équipe et analyser la situation en contexte

De participer à des temps de concertation réguliers avec l'équipe pour échanger sur des points techniques ou des difficultés.

De montrer les gestes, de réguler les pratiques par une observation de chacun des membres dans la mise en œuvre des techniques enseignées, observer l'élève et soumettre à l'enseignant un ensemble de préconisations écrites.

Analyse de pratiques : Temps collectif animé par un psychologue externe qui traite de situations cliniques d'enfants et de famille permettant compréhension et prise de recul de la place des professionnelles.

D'autres réunions sont plus axées sur le travail institutionnel et la vie associative :

Les réunions institutionnelles ont lieu à raison de quatre par an. Elles sont transversales aux 3 UEMA. L'équipe de l'EMAS (Equipe mobile d'Appui à la Scolarisation) peut y être invitée en fonction de la thématique traitée.

Ces temps sont dédiés à travailler le fonctionnement global de chaque UEMA, à aborder des thèmes transversaux permettant d'adapter celui-ci dans une visée d'harmonisation des pratiques et des organisations. La démarche qualité y trouve toute sa place ainsi que les informations en lien avec la vie de l'association. Ce sont des temps d'échanges précieux participant à la construction de ces dispositifs novateurs. Elles sont animées par la directrice.

Réunion de cadres : a lieu une fois par mois et a pour finalité des échanges d'informations et de réflexions sur des sujets liés aux UEMAs notamment entre cadres et la transmission d'informations descendantes du comité de direction.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : quatre ou cinq sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette demi-journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'association et ses valeurs. C'est également l'occasion de recevoir un livret d'accueil pour chacun des nouveaux embauchés.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bienveillance. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique de l'UEMA

La direction reste attentive dans le cadre des recrutements à la conformité des diplômes des professionnels avec le niveau de qualification attendu pour occuper le poste et ce en lien avec la convention du 15 mars 1966.

Le recrutement des professionnels non cadres est réalisé par la direction et le recrutement des salariés ayant un statut cadres se déroule en lien avec la directrice des ressources humaines de l'Association.

L'accueil des nouveaux embauchés relève d'une procédure interne :

- Le contrat de travail, la fiche de poste, le planning est remis par un cadre de direction ou la secrétaire en cas d'absence, ainsi que le règlement intérieur, le projet associatif, le projet de l'UEMA, les documents relatifs à la mutuelle.

La directrice accompagne le nouvel embauché lors de sa prise de fonction pour lui présenter le fonctionnement de l'UEMA, les situations et projets des enfants.

Un bilan intermédiaire de la période d'essai est réalisé par la directrice et un entretien de fin de période d'essai est réalisé 15 jours avant sa fin. Quelle que soit l'issue de la période d'essai, un courrier est remis au salarié.

Des entretiens professionnels annuels sont planifiés. Ils sont réalisés par la directrice pour les salariés non cadres, pour la psychologue et la secrétaire. Ils permettent de faire un retour sur l'année écoulée et d'aborder les projets des salariés en termes de formation et de perspectives professionnelles. Un écrit est effectué et transmis au salarié et à la Directrice des Ressources Humaines.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout

au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et celle des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions de Comité Social et Economique ont lieu tous les mois.

Trois **réunions de droit d'expression** sont planifiées annuellement à raison de deux heures chacune. Elles font l'objet de questions écrites à la direction par les participants concernant l'organisation du service et les conditions de travail. Des réponses écrites sont rédigées et communiquées dans un délai de 15 jours par la direction.

1.2.4 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et celle des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions de Comité Social et Economique ont lieu tous les mois.

Trois **réunions de droit d'expression** sont planifiées annuellement à raison de deux heures chacune. Elles font l'objet de questions écrites à la direction par les participants concernant l'organisation du service et les conditions de travail. Des réponses écrites sont rédigées et communiquées dans un délai de 15 jours par la direction.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'UEMA

La démarche qualité de l'UEMA se nourrit des échanges et réflexions menés autour des pratiques professionnelles, de l'adéquation des accompagnements au regard des besoins et attentes des familles et des enfants admis.

Des instances et des outils sont mis en place pour aider à la formalisation de cette démarche :

- Il s'agit du Référentiel associatif qui intègre les fiches du CPOM qui est remplacé par un référentiel national depuis janvier 2023.
- Les formations délivrées, les colloques, les séminaires associatifs
- Le travail d'appropriation des RBPP et la veille réglementaire participe à la démarche qualité.

Un plan d'amélioration est renseigné en continu s'appuyant sur des fiches actions et est présenté à la direction générale en présence de la directrice chargée de la qualité deux fois par an.

Ce travail n'est pas réalisé formellement par l'équipe de l'UEMA. Dans la mesure où ce dispositif est à caractère expérimental et non soumis aux obligations d'évaluation de la Haute Autorité de Santé. Pour autant les professionnels de l'UEMA sont sensibilisés à la démarche qui traverse les structures associatives.

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

Un certain nombre de démarches participent pleinement aux enjeux liés à la sécurité des biens et des personnes au fil de l'année :

- Le DUERP actualisé annuellement et transmis au service de médecine du travail
- L'UEMA n'est pas soumis à l'obligation d'un plan bleu, mais des procédures sont à diffuser : canicule, attentat, confinement si pollution ou risque nucléaire.
- Une formation PSC1 mutualisée tous les deux ans
- La mise en place d'Analyse de pratiques pour les équipes et chefs de service associatifs

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'UEMA est engagée dans une démarche de prévention des risques de maltraitance étayé par une politique associative forte qui a mis en place des outils et des moyens permettant de constituer des repères aux pratiques professionnelles et de renforcer la diffusion d'une culture partagée de la Bientraitance en lien avec la RBPP y afférant :

- Une Charte associative relative à la Bientraitance est annexée au livret d'accueil de l'UEMA
- Une instance associative de réflexion trimestrielle dédiée à la Bientraitance est en place depuis 2019
- Une procédure associative concernant le traitement des signalements d'évènements indésirables est mise en œuvre à l'UEMA.
- Analyse de pratiques pour les équipes et le chef de service
- Une politique de formation en lien avec les problématiques du public et les évolutions du service.
- Un registre de dépôt de plaintes, des réclamations et des suggestions peut être sollicité auprès de la directrice sous format numérique.

Ces outils et dispositifs sont des repères pour la pratique quotidienne des professionnels et des cadres.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'UEMA est positionnée au rez-de-de chaussée du bâtiment de l'école maternelle Jean de la Fontaine à Ablis. Elle comprend deux salles contiguës : une salle de classe et une salle polyvalente qui sert aux rééducations et aux groupes éducatifs, aux repas quand la cantine de l'école n'est pas accessible.

La salle classe est organisée et structurée pour permettre des temps communs d'activité et des temps individuels. Les cloisonnements, le classement du matériel, le positionnement du mobilier sont pensés pour une fluidité optimale entre les séquences de travail de la journée.

Les enfants ont accès aux sanitaires de l'école comme tout élève. Une douche est accessible.

Les temps de récréation et de restauration sont partagés avec les élèves de l'école sauf disposition spécifique.

Ainsi en début d'accueil de cohorte, il peut y avoir un accès différé ou un décalage temporel pour accompagner en douceur, l'arrivée des enfants dans un collectif important.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Chaque salarié est soumis à une obligation de discrétion professionnelle par son contrat de travail et au secret partagé du fait des missions de l'UEMA.

La collecte de données se fait avec l'accord des familles car ce sont des données permettant d'identifier la personne physique de façon directe ou indirecte.

Un dossier unique de l'utilisateur en papier est géré par la directrice et mis sous clef dans le placard du secrétariat.

Il existe une procédure d'archivage et de conservation des dossiers des usagers.

La mise en œuvre de la RGPD nécessite de limiter la collecte aux informations utiles et nécessaires au travail à effectuer. La conservation des données doit aussi être limitée dans le temps.

Une information relative à la RGPD a eu lieu en 2019 auprès des cadres de l'APAJH 78 et aussi auprès de professionnels de terrain. La nomination d'un délégué à la protection des données en lien avec l'obligation faite dans le cadre de la RGPD influe les pratiques. Une nouvelle procédure de conservation et d'archivage va être réalisée en lien avec la mise en œuvre du dossier numérique de l'utilisateur dans le cadre du CPOM3.

Les échanges d'information avec d'autres professionnels sont réalisés systématiquement avec l'accord des familles. Une information claire et adaptée à la compréhension de la famille est réalisée pour obtenir le consentement éclairé de celle-ci à ce sujet.

Seules des situations de danger peuvent amener à traiter le partage de données d'un enfant ou d'une famille sans son consentement avéré.

5ème Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS

Les UEMAs nécessitent des partenariats forts dans un contexte de crise sanitaire depuis 2020, de crise immobilière et de tension financière pour de nombreuses communes.

Les UEMAs ont quitté le Pôle SESSAD pour intégrer en septembre 2021 le Pôle Parcours, plus hétérogène, tout en restant adossés administrativement et budgétairement au SESSAD.

Cette évolution nécessite de penser la construction d'une culture partagée entre les professionnels des UEMAs qui ont un vécu de création et d'ouverture fort différent mais néanmoins une finalité et des missions identiques dans la pratique quotidienne auprès des enfants, des familles et des partenaires.

Le partage d'expérience, la co-construction autour de certaines thématiques vont demander une temporalité certaine. La démarche est en cours et va s'enrichir avec le temps et des connaissances confortées.

Les axes à développer, à consolider ou à maintenir dans les cinq années à venir sont les suivants :

- Mettre en place un DUERP
- Développer le dossier unique de l'utilisateur avec le logiciel métier Médialis
- Constituer une nouvelle équipe dans le cadre du déménagement de septembre 2023 et stabiliser cette dernière pour construire un dispositif riche de possibles pour les enfants.
- Poursuivre les formations initiales pour les familles de la nouvelle cohorte et plus ciblées pour les professionnelles.
- Consolider les savoirs spécifiques des professionnels relatifs à TEACCH et à ABA pour gagner en confort de travail et en qualité d'intervention au service des enfants.
- Consolider la modalité de travail au domicile pour l'ensemble des professionnelles et gagner en confort de travail.
- Assurer une meilleure coordination avec le partenaire Education Nationale
- Consolider les liens avec le secteur des loisirs en poursuivant le travail de réseau et de collaboration autour des enfants notamment par des propositions de sensibilisation et d'information sur le TSA auprès des communes de résidence des enfants.
- Développer un travail partenarial avec la prochaine commune d'implantation à partir de septembre 2023



